

## Position des pays hors Europe sur les modalités d'entrée au 5 juin 2020

Source : site du Ministère des affaires étrangères <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/>

Code utilisé : **entrée dans le pays impossible actuellement** ; **entrée dans le pays possible sous certaines conditions**, **entrée dans le pays possible**

Pays	Position du pays	Information complémentaire	Code MAE (sécurité)
Australie	<p>Les frontières extérieures demeurent fermées jusqu'à nouvel ordre, sauf exception notamment pour les citoyens australiens, les résidents permanents et les voyageurs en transit. En revanche, les mesures restrictives sont progressivement levées sur le plan intérieur, sur décision de chaque Etat.</p> <p>Plusieurs mesures restent toujours en vigueur à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Interdiction d'entrée sur le territoire pour les étrangers de toutes nationalités à l'exception des résidents permanents. Les étrangers ayant un motif impératif de se rendre en Australie peuvent adresser une requête spécifique à l'adresse suivante : <a href="https://immi.homeaffairs.gov.au/help-support/departamental-forms/online-forms/covid19-enquiry-form">https://immi.homeaffairs.gov.au/help-support/departamental-forms/online-forms/covid19-enquiry-form</a></li><li>• Les <b>voyageurs autorisés à entrer en Australie sont astreints à une quarantaine obligatoire de quatorze jours</b>, dans un lieu désigné par les autorités locales.</li><li>• Transit aéroportuaire :<ul style="list-style-type: none"><li>• Le transit de moins de 8 heures au sein de la zone internationale d'un aéroport australien est autorisé.</li><li>• Pour les transits dont la durée est de 8 à 72 heures, il convient de se référer aux consignes des autorités australiennes de l'immigration pour l'obtention d'un visa, ainsi qu'à celles de l'Etat de transit</li><li>• Les voyageurs en transit de plus de 72 heures doivent, outre les formalités de visa, solliciter une autorisation</li></ul></li></ul>		Vert

	<p>spéciale : <a href="https://immi.homeaffairs.gov.au/help-support/departmental-forms/online-forms/covid19-enquiry-form">https://immi.homeaffairs.gov.au/help-support/departmental-forms/online-forms/covid19-enquiry-form</a></p> <p>Certaines frontières intérieures restent par ailleurs fermées</p>		
<b>Nouvelle Zélande</b>	<p><b>Depuis le 19 mars, l'entrée sur le territoire de Nouvelle-Zélande est interdite à tous les voyageurs étrangers</b>, à l'exception des résidents permanents, astreints à une période d'isolement de 14 jours à la charge des autorités néo-zélandaises, dans un centre dédié situé à proximité de l'aéroport d'Auckland.</p> <p>Ces mesures sont évolutives, et les voyageurs sont invités à consulter les sites internet en anglais du <a href="#">ministère de l'Immigration néo-zélandais</a> et du <a href="#">ministère de la Santé néo-zélandais</a>.</p> <p><b>Compte tenu de ces mesures, il est recommandé de différer les déplacements en Nouvelle Zélande jusqu'à nouvel ordre.</b></p>		
<b>Chine</b>	<p>Les autorités chinoises ont décidé, à partir du samedi 28 mars 2020, de suspendre temporairement l'entrée en Chine continentale aux ressortissants étrangers, même détenteurs d'un visa ou d'un titre de séjour en cours de validité</p>	<p>Les étrangers devant se rendre en Chine au motif d'activités économiques, commerciales, <b>scientifiques ou technologiques impératives</b> ou pour urgence humanitaire peuvent présenter des demandes de visas auprès des ambassades et consulats de Chine dont ils relèvent. La délivrance d'un visa pour la Chine relevant de la seule appréciation des autorités chinoises, il convient de se rapprocher des autorités consulaires chinoises du pays de résidence afin de savoir si la situation relève des exceptions permettant la délivrance d'un visa.</p>	Orange
<b>Japon</b>	<p>A compter du 3 avril et jusqu'à nouvel ordre, les règles d'autorisation d'entrée sur le territoire japonais en vigueur : Interdiction d'entrer au Japon pour toute personne non japonaise ayant séjourné dans les 14 jours précédant son</p>		Vert

	arrivée au Japon, en France, dans un pays européen, aux Etats-Unis		
<b>Viet Nam</b>	Depuis le 22 mars, il n'est plus possible aux Français ou aux ressortissants étrangers d'entrer sur le territoire vietnamien.		Jaune
<b>Corée du Sud</b>	<p>1/ Suspension du régime d'exemption de visa de court séjour</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• A compter du 13 avril, <b>les autorités coréennes ont décidé de suspendre le régime d'exemption de visa pour les courts séjours (moins de 90 jours) dont bénéficiaient notamment les ressortissants français. En conséquence</b>, il sera impossible aux Français de passage d'entrer en Corée du Sud sans visa de court séjour</li> </ul> <p>Toute demande de délivrance de visa devra être accompagnée d'un certificat médical de moins de 48 h mentionnant les potentiels symptômes de pneumonie, douleur musculaire, difficulté respiratoire, maux de tête, frisson, éternuement, fièvre ainsi que la date de l'examen et le nom du médecin.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les transits entre deux vols internationaux restent possibles sans visa à condition qu'ils soient effectués dans un même aéroport et n'impliquent pas d'entrer sur le territoire coréen.</li> </ul>	<p>les passagers effectuant un séjour de courte durée (moins de 90 jours), doivent également se soumettre à une période de confinement pendant 14 jours dans un lieu d'hébergement désigné par les autorités coréennes. Les frais de séjour, d'un montant d'environ 100 000 wons par jour, seront à la charge du passager. Par exception, l'Ambassade de Corée dans le pays de résidence du passager peut délivrer un justificatif d'exemption de confinement à domicile. Ce justificatif doit reconnaître le caractère spécial de la visite effectuée en Corée (affaires, <b>conférence internationale</b>, visite d'intérêt public ou à caractère humanitaire). Ces justificatifs sont délivrés à la discrétion des ambassades de Corée. En ce qui concerne les Français dont la résidence habituelle est en France, le dispositif est détaillé sur le site internet de l'Ambassade <a href="http://overseas.mofa.go.kr/fr-fr/brd/m_9481/view.do?seq=758215">http://overseas.mofa.go.kr/fr-fr/brd/m_9481/view.do?seq=758215</a></p>	Orange
<b>Thaïlande</b>	<p>Les seuls étrangers qui sont autorisés à entrer en Thaïlande sont notamment ceux ayant un permis de travail, munis d'un certificat médical « fit to fly ». Ils pourront être soumis à des mesures restrictives (quatorzaine, traçage mobile).</p> <p>Les personnes ne remplissant pas ces conditions (conjointes de ressortissants thaïlandais, personnes retraitées, étudiants, détenteurs d'autres types de visa de long séjour) seront systématiquement interdites d'entrée sur le territoire thaïlandais.</p> <p>A compter du 1er avril et jusqu'à nouvel ordre, les transits</p>	<b>Jusqu'au 30 juin inclus, l'ensemble des vols passagers sont interdits d'accès au territoire thaïlandais (sauf vols spéciaux).</b>	Jaune-orange

	<p>aéroportuaires internationaux ne sont plus possibles. Jusqu'au 31 mai inclus, l'ensemble des vols passagers sont interdits d'accès au territoire thaïlandais (sauf vols spéciaux). Par ailleurs, les frontières terrestres sont fermées à l'entrée et la sortie du territoire. Les liaisons aériennes intérieures sont d'ores et déjà réduites et pourraient être suspendues.</p>		
<b>Indonésie</b>	<p>Depuis le 2 avril, les autorités indonésiennes interdisent l'entrée et le transit sur le territoire aux étrangers, à l'exception des personnes possédant un permis de résidence, des diplomates, des personnes effectuant une mission officielle et des équipages (air, mer, transports terrestres) sous certaines conditions</p>		Jaune
<b>Taïwan</b>	<p>En réponse à la crise, les autorités taïwanaises <b>ont rétabli l'obligation de visa à l'entrée sur leur territoire depuis le 19 mars</b>. Outre les ressortissants taïwanais, seuls peuvent donc entrer à ce stade à Taïwan :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• les résidents étrangers détenteurs d'une ARC,</li> <li>• les détenteurs d'un titre de séjour valide,</li> <li>• le personnel diplomatique,</li> <li>• les personnes en déplacement d'affaires, dûment justifié auprès du Bureau des Affaires consulaires : +886.(0)2.2343.2888.</li> </ul> <p><b>Tous les voyageurs autorisés à entrer sur le territoire taïwanais au titre des exceptions sus-mentionnées devront effectuer une quarantaine à domicile obligatoire de 14 jours</b></p>	<p>Les conséquences de ces mesures et d'autres décisions similaires prises ailleurs dans la région sur les flux de voyageurs ont amené les compagnies hôtelières ou de transports à <b>refuser des réservations et annuler de nombreux vols</b>. Il est fortement conseillé de se renseigner auprès de son transporteur et de son établissement d'hébergement avant tout déplacement.</p>	Vert
<b>Canada</b>	<p>Depuis le 18 mars, les mesures suivantes sont en vigueur à l'entrée des frontières canadiennes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Interdiction d'entrée sur le territoire pour les ressortissants non canadiens. Cette mesure prévoit un certain nombre d'exceptions selon le statut des voyageurs concernés, dont les résidents permanents) et, depuis le 26 mars, les travailleurs</li> </ul>		Vert

	temporaires et les <u>titulaires d'un permis d'études</u> .		
USA	A compter du 14 mars 2020 et jusqu'à nouvel ordre, l'interdiction d'entrée sur le territoire pour les personnes ayant séjourné et/ou transité dans l'un des pays de l'espace Schengen (France, Autriche, Belgique, République Tchèque, Danemark, Estonie, Finlande, Allemagne, Grèce, Hongrie, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Norvège, Pologne, Portugal, Slovaquie, Slovénie, Espagne, Suède, Suisse, Liechtenstein) au cours des 14 jours précédant leur arrivée sur le territoire américain.		Vert
Brésil	A compter du 23 mars 2020, la fermeture des frontières aériennes aux voyageurs en provenance des pays suivants : Chine, pays membres de l'Union européenne dont la France, Islande, Norvège, Suisse, Royaume-Uni, Australie, Japon, Malaisie, Corée du Sud.		Jaune-orange
Turquie	Suspension de tous les vols commerciaux internationaux depuis le 28 mars. <b>La principale compagnie aérienne du pays, la Turkish Airlines, a annoncé la possible reprise de ses vols intérieurs au 4 juin, et de ses liaisons internationales le 10 juin, vers un nombre limité de destinations (ces dates peuvent encore être modifiées) ;</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• seuls les ressortissants turcs et les ressortissants de pays tiers résidents peuvent actuellement entrer en Turquie et doivent observer une quarantaine à domicile.</li> <li>• la suspension de toutes les entrées/sorties, qu'elles soient par voie maritime, aérienne ou terrestre, des plus grandes villes du pays (au 11 mai, cette liste a été révisée à la baisse et comprend désormais 15 provinces : Ankara, Balıkesir, Bursa, Eskişehir, Gaziantep, İstanbul, İzmir, Kayseri, Kocaeli, Konya, Manisa, Sakarya, Samsun, Van et Zonguldak), <b>exception faite d'une autorisation spécifique accordée par le préfet</b></li> </ul>	Les universités sont fermées depuis le 16 mars pour tout le semestre, les cours se font à distance. Le 4 mai, les autorités turques ont annoncé la reprise des cours au 15 juin ;	Jaune-orange

	<p><b>territorialement compétent.</b> Des tests sont réalisés sur les passagers et les personnels dans les gares routières. Ces restrictions de déplacements interurbains seront levées le lundi 1er juin ;</p> <p>Interdiction du transit et du séjour sur le territoire turc pour les passagers ayant séjourné en Chine, en Iran, en Irak, en Italie et en Corée du Sud ainsi que dans les autres pays considérés à risque dans les 14 jours précédant leur voyage.</p>		
Égypte	<p>L'Égypte a suspendu ses liaisons aériennes de et vers l'étranger.</p> <p>Il est donc conseillé de reporter les projets de voyage touristiques ou professionnels en Égypte</p>		Jaune-orange-rouge
Liban	<p>La 4ème phase du plan de déconfinement est entrée en vigueur le 1er juin.</p> <p>Cette phase, qui prévoit notamment la réouverture de tous les magasins, des centres commerciaux, et des restaurants à 50% de leur capacité d'accueil, maintient cependant les restrictions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• une interdiction totale de circuler tous les jours entre minuit et 5 heures ;</li> <li>• la circulation alternée des véhicules du lundi au samedi.</li> <li>• l'obligation du port du masque dans l'espace public ainsi qu'en voiture dès lors qu'y sont présentes plus de deux personnes n'appartenant pas à la même famille.</li> </ul> <p>Les autorités ont également annoncé une <b>possible réouverture de l'aéroport international de Beyrouth</b> à la fin du mois de juin, sans en préciser la date à ce stade.</p>		Jaune-orange-rouge
Inde	<p>Les autorités procèdent à une levée par étapes du confinement national.</p> <p>Le confinement est maintenu dans les zones les plus affectées, signalées comme zones de contention (<b>containment zones</b>).</p>		Jaune

	<p>Les Etats fédérés peuvent maintenir des restrictions plus fermes que celles prescrites au niveau fédéral.</p> <p>Le couvre-feu reste en vigueur sur l'ensemble du territoire entre 21h et 5h.</p> <p><b>Les liaisons aériennes commerciales internationales sont suspendues.</b></p>		
<b>Afrique du Sud</b>	<p>Les autorités sud-africaines ont annoncé la mise en place de l'état d'urgence nationale, qui s'accompagne de plusieurs mesures :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• les frontières terrestres et maritimes du pays sont fermées jusqu'à nouvel ordre ;</li> <li>• les voyageurs en provenance et à destination des pays à « haut risque » (Italie, Allemagne, France, Espagne, Royaume-Uni, Iran, Corée du Sud, Chine, Etats-Unis) se voient interdire l'accès au territoire sud-africain depuis le 18 mars ;</li> <li>• les visas déjà accordés aux visiteurs issus de ces pays sont annulés et la délivrance de nouveaux visas pour les ressortissants de ces pays est suspendue ;</li> <li>• tout ressortissant étranger s'étant rendu dans l'un des pays à haut risque dans les 20 derniers jours se verra refuser son visa</li> </ul> <p>Depuis le 26 mars, tous les vols commerciaux au départ et à l'arrivée de l'Afrique du Sud sont suspendus.</p>		Jaune
<b>Madagascar</b>	<p>Les autorités locales ont pris les mesures suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• suspension de l'ensemble des liaisons aériennes internationales et des vols intérieurs</li> </ul>		Jaune
<b>Sénégal</b>	<p>Depuis le 23 mars 2020, l'état d'urgence est déclaré au Sénégal. Les autorités locales ont décidé d'instaurer un couvre-feu de 20 heures à 6 heures et de fermer la frontière terrestre avec la Mauritanie jusqu'à nouvel ordre et avec la</p>	<p><b>Les autorités sénégalaises ont décidé de reporter la réouverture des établissements scolaires, initialement prévue le 2 juin. Les établissements à programme français sont tenus de respecter cette décision. Leur réouverture</b></p>	Jaune-Orange

	<p>Gambie pour une durée de 21 jours.</p> <p>Les autorités sénégalaises ont annoncé la suspension des vols internationaux vers et depuis le Sénégal jusqu'au 31 mai 2020.</p> <p><b>A ce stade, les frontières sénégalaises sont fermées jusqu'au 30 juin. Cette situation est susceptible d'être prolongée. Il convient de rester informé.</b></p>	<p><b>est, en conséquence, elle aussi différée. L'enseignement à distance est maintenu selon les mêmes modalités.</b></p> <p>L'Institut français, à Dakar et à Saint Louis, ainsi que les Alliances françaises, à Kaolack et à Ziguinchor, ont suspendu leurs cours et leur programmation culturelle. Ces mesures pourront être adaptées en fonction de l'évolution de la situation, en cohérence avec les décisions prises par les autorités sénégalaises.</p>	
Tunisie	<p>Les autorités tunisiennes ont mis en place les mesures et restrictions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Fermeture des frontières aériennes, terrestres et maritimes</li> </ul>		Jaune-Orange-Rouge
Maroc	<p>Les autorités marocaines ont décidé de suspendre jusqu'à nouvel ordre les liaisons aériennes et maritimes en provenance et à destination de la France.</p>		Vert (sauf Sahara occidental)
Algérie	<p>Les autorités locales ont annoncé :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• la suspension, depuis le 5 février, des dessertes aériennes vers la Chine ;</li> <li>• la suspension, depuis le 17 mars de toutes les liaisons aériennes et maritimes à destination et en provenance de l'Algérie, à l'exception du transport des marchandises ;</li> </ul>		Jaune-Orange-Rouge
Russie	<p>Depuis le 18 mars, aucun ressortissant étranger n'est autorisé à pénétrer en Russie, y compris les étrangers munis d'un titre de séjour temporaire (ex : visa de travail VKS / VS)</p>		vert